

multiloculaires, car alors, il serait facile d'évacuer le liquide, mais impossible d'injecter l'iode dans ces cavités alors qu'elles seraient vides et affaissées.

L'on doit aussi recourir à l'incision antiseptique dans les hydrocèles compliquées de la présence d'un corps étranger, d'un kyste, etc., qu'on enlèverait au cours de l'opération. Il en sera de même lorsqu'en arrière de l'épanchement on soupçonnera l'existence d'une glande altérée, souvent dans ces cas l'incision de la vaginale ne sera que le premier temps, ou bien d'une castration, ou même d'un évidement caséeux.

L'incision est aussi indiquée lorsque l'injection iodée n'a pas réussi, j'entends l'injection bien faite. Mon patient entrant dans cette catégorie et avait récidivé trois fois à la suite d'injections très certainement bien faites.

Enfin, dans les vieilles hydrocèles volumineuses et à parois épaisses, l'injection iodée échoue presque invariablement. De plus, chez les vieillards, il serait dangereux d'injecter un liquide irritant dans ces larges poches où se produirait une réaction trop énergique que pourrait difficilement supporter un homme rendu moins vigoureux par son âge avancé ; d'ailleurs ces parois indurées et peu souples se rétracteraient très difficilement et la récurrence rapide serait la règle.

Aussi suis-je amené à terminer par ces trois conclusions :

1o. La ponction simple ne doit plus être employée si ce n'est dans certains cas où le patient ne peut ou ne veut pas employer quinze jours à guérir radicalement son hydrocèle ;

2o. L'injection iodée est une excellente opération que l'on doit toujours employer dans les hydrocèles simples ;

3o. L'incision antiseptique des bourses sera réservée : aux hydrocèles ayant récidivé sous l'injection de teinture d'iode, aux hydrocèles congénitales, aux hydrocèles multiloculaires, à celles que complique la présence de corps étrangers, et à celles que l'on soupçonne de cacher une glande altérée.

Paris, 20 mars 1891.

Notes d'Obstétrique et de Gynécologie ;

par R. CHEVRIER, M. D. (d'Ottawa, Canada).

Après la castration, les règles peuvent persister quelques mois, mais alors elles sont peu abondantes. On peut expliquer cette persistance par l'habitude du réflexe ovarique qui venait agir sur la muqueuse utérine, la congestionner et produire sous l'excès du sang la rupture des capillaires. On peut aussi incriminer la